Image not found or type unknown

Donation entre vifs, enfant héritier qui a besoin d'explication

Par **mappy**, le **17/06/2012** à **13:59**

Bonjour,
Je pose cette question en espérant que quelqu'un pourra m'éclaircir précisément sur ce qu'il en est.

Mon père (MR) s'est remarié avec ma belle-mère (MME) (qui n'a pas d'enfant, pas de revenu, rien) sans contrat de mariage. Mr à acheter une maison à crédit (payé par l'assurance à son décès) et il a signé un donation entre vifs.

Dans la succession, il y avais 100000e dans les comptes de MR +la maison+les meubles.

MMe à choisi une 1/4 en Pleine propriété et 3/4 en usufruit.(60% puisqu'elle à 49ans)

J'ai hérité de 14700e seulement sur les 100000e.
Sachant qu'a été déduit:
5200e pour la notoriété, déclaration et attestation
1060e pour la donation entre époux,
6167e pour déclaration de succession.

Mme à eu le reste.

S'il vous plait, pouvais vous me dire d'une part si ce calcul est juste et correct??
et pouvais vous m'expliquer ce qui ce passe avec la maison?
J'ai bien compris que je ne pourrai pas voir la couleur de la maison jusqu'au décès de MME, mais qu'en sera t'il au décès de MME. Comment est ce que je récupérerai l'argent de mon père? et la maison?

enfin, il n'ya pas eu d'inventaire et Mme ne ma donc rien remis concernant meuble ou affaire personnelle. Que puis je faire?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés